

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MAI 2022
N°33/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DEUX MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BARET E. à CATTANI JL., MEDAVIT R. à MILET F., SANCHEZ D. à PROCACCI T., SELVE M. à ARRAR P.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
POUR FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIES ALU PVC BOIS A L'ECOLE
ELEMENTAIRE DU PAVILLON**

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, présente au Conseil municipal le projet de fourniture et pose de menuiseries Alu PVC bois à l'école élémentaire du Pavillon, susceptible de bénéficier d'une subvention.

Le projet a été validé au plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 le 17 janvier 2022 et inscrit au budget primitif 2022 pour un montant de 30 000 € TTC.

Le coût des travaux a été estimé à 24 995.74 € HT, soit 29 994.86 € TTC.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

Dépense	24 995.74 € HT
Recettes	
- DSIL (préfecture)	6 249.00 € HT
- Autofinancement	18 746.74 € H.T. soit 22 496.09 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter une subvention du partenaire énoncé pour sa participation d'un pourcentage total de 25 % du montant HT de l'opération.

Envoyé en préfecture le 04/05/2022

Reçu en préfecture le 04/05/2022

Affiché le 04/05/22 5LON

ID : 038-213800717-20220503-D20220502_33-DE

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F. DEUTSCH, JM. GRENIER, N. MOLLARD et M. RIOU N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE)

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander la subvention au partenaire énoncé et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 03 mai 2022.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

